

# Les ARCHERS de RE

vous invitent à participer à leur

## PARCOURS NATURE SELECTIF 2 x 21 Cibles

Dimanche 10 octobre 2021

dans

Les Remparts de Monsieur VAUBAN à Saint-Martin de Ré 17410 au parking du "Vert Clos"  
en bord de mer face au cimetière.

Horaires	Dimanche matin	Repas 12h30	Dimanche après-midi
Ouverture du greffe	De 8h30	à 9h15	Reprise des Tirs vers 13h30
Entraînement sur zone contiguë et Cibles adaptées	De 8h45	À 9h30	Si nécessaire avant 13h15
Inspection du matériel	Par peloton sur poste, pendant la compétition		
Départ des pelotons	9h30		13h15
Résultats	Vers 17h30		

Au Matin : Casse-Croûte offert

Au Midi, Repas en commun (Boisson et café inclus) : 12 €. Nous vous proposons une PAELLA.

**Réservation OBLIGATOIRE au moment de votre inscription.**

Des sandwichs seront disponibles sur réservation également (protocole sanitaire oblige)

Arbitres : Michel ARMENGOL et Philippe CHARPENTIER

Licence 2022 ou passeport et pièce d'identité et certificat médical 2022 seront exigés au greffe avant le tir.

Pour les jeunes archers, merci de vérifier dans les passeports que les autorisations parentales sont dûment signées (dépistage pour les drogues, opération...)

**TARIFS Participants : ADULTES & JUNIORS 12 €, JEUNES 8 €**

**PENSEZ A DEMANDER VOS PASSAGES DE PONT LORS DE VOTRE INSCRIPTION !!!**

La tenue : La Tenue Club ou Tenue adaptée au Tir en Parcours ainsi que des chaussures Fermées ou bottes sont **OBLIGATOIRES**. (Accessoirement, parasols imperméabilisés, tentes et sièges pliants seront les bienvenus)

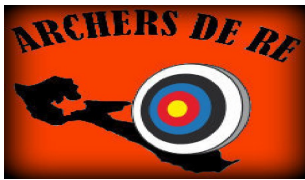
Récompenses : Aux 3 premiers de chaque catégorie.

Inscriptions avant le 27 septembre 2021 uniquement par mail ou courrier à l'adresse suivante :

ARCHERS DE RE 14 avenue de Philippsburg 17410 ST MARTIN DE RE  
Courriel : [archersdere@free.fr](mailto:archersdere@free.fr) Plan d'accès : [www.archersdere.fr](http://www.archersdere.fr)

### Respect du protocole sanitaire Anti-Covid en vigueur à cette date. Contrôle du Pass Sanitaire

- ⇒ Masque Obligatoire au Greffe, sur le parking d'accueil et dans l'espace Restauration
- ⇒ Port du masque en peloton obligatoire lors des déplacements et de la récupération des flèches.
- ⇒ Il peut être enlevé au départ du piquet d'attente et doit être remis après le tir.
- ⇒ Chaque archer doit être en possession de ses masques et de son flacon de gel hydroalcoolique



FICHE d' INSCRIPTION

**PARCOURS NATURE**  
**2 x 21 Cibles**  
**à Saint-Martin de Ré.**

**Dimanche 10 octobre 2021**

A renvoyer impérativement avant le 27 septembre 2021  
[archersdere@free.fr](mailto:archersdere@free.fr)

**AUCUNE inscription n'est recevable par voie téléphonique.**

Nom du Club \_\_\_\_\_ N° d'Affiliation FFTA \_\_\_\_\_

Correspondant \_\_\_\_\_

Téléphone ou Courriel \_\_\_\_\_

**NOMBRE DE PASSAGES DE PONT SOUHAITÉS :** \_\_\_\_\_

NOM	Prénom	Catégorie / Type d'Arc	Réservation paëlla	Réservation sandwich (rillette et/ou jambon)